



COMMUNE DE DOURGNE

Procès-Verbal de Séance du Conseil Municipal Du 19 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf février à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gabriel PUJOL, sous la Présidence de Madame Dominique COUGNAUD, Maire.

Présents : Mme COUGNAUD Dominique, Maire.
Mmes BOURDIN Danielle, DIOT Stéphanie, M. COLLOT Adrien Adjoint.
Mmes FOURNES Véronique, MONTAGNE Isabelle, TERRAL Patricia et MM. MONTAGNÉ Patrick, POIREL Stéphane, Conseillers.

Excusées : Mmes HERNANDEZ Gisèle (pouvoir à MONTAGNÉ Isabelle), LANDESSE Corinne (pouvoir à POIREL Stéphane).

Absents : MM. BARTOLO Thibaut, BEILLARD Adrien.

Secrétaire de séance : M. COLLOT Adrien, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Le Procès-verbal du conseil du 11 décembre 2023 est validé à l'unanimité.

Délibération 2024 01 – Finances – Fonds de concours CCSA/Aménagement qualitatif des centres bourg et villages

Dans le cadre de notre programme pour l'amélioration du cadre de vie et l'embellissement de nos espaces verts, nous souhaitons cette année poursuivre notre action par l'aménagement du terrain situé face à la salle omnisports. Cette parcelle achetée en 2016 de 330 m² (jardin Figaro), était en état d'abandon, envahie par les ronces et des haies invasives. Après nettoyage par nos services, et au vu de l'emplacement de ce « jardin », nous avons souhaité l'aménager avec des arbres, arbustes ainsi que des tables en bois et des bancs afin d'accueillir à la fois les enfants du collège, les habitants et les touristes qui bénéficieront d'un espace calme et ombragé pour se poser et/ou se restaurer.

Face au jardin Figaro, se trouve celui de la mairie qui bénéficiait déjà de 2 tables et de bancs dont le succès, ayant vite dépassé nos espérances, nous a incité à rajouter également 2 tables et bancs.

Au total la réalisation du projet s'élève à 4 598.09 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la réalisation du projet d'aménagement du jardin Figaro et du jardin de la Mairie.
- **DECIDE** de solliciter la Communauté de Communes Sor et Agout au titre du fonds de concours année 2023 pour un montant de 2 299.04 €.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention fixant les modalités et conditions de versement des fonds de concours, et toutes pièces concernant ce dossier.

Délibération 2024 02 – Finances – Création budget annexe lotissement

L'instruction budgétaire et comptable M57 stipule que les communes qui sont amenées à effectuer des opérations de viabilisation de terrains dans le but de les vendre, doivent tenir une comptabilité de stock spécifique pour ces opérations. En effet, ces terrains, destinés à la vente, n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité. Le budget lotissement est assujéti à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Il convient de créer un budget annexe de la comptabilité M57 qui regroupera les écritures comptables du lotissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un lotissement communal à Dourgne dénommé « de L'AUTAN » à compter du 1^{er} janvier 2024.
- **DENOMME** ce budget annexe de lotissement « de L'AUTAN ».
- **DECIDE** d'assujettir ce budget annexe au régime de la TVA.
- **SOMET** ce budget à la comptabilité des stocks selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Délibération 2024 03 – Patrimoine – Acquisition terrain et garage

Pour rappel, les propriétaires des parcelles 322 et 323 rue de la Boal sont vendeurs du garage et du terrain pour la somme de 25 000 € (Vingt Cinq Mille Euros). La superficie des terrains et du garage est d'environ 230 m², les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la collectivité.

Ce terrain fait partie d'un emplacement réservé sur le PLUI par les municipalités précédentes pour l'agrandissement de l'école G. Mazars. Cet emplacement réservé impliquait également partiellement 2 autres parcelles de 2 propriétaires différents, dont une parcelle que nous avons déjà acquise en 2023. L'ensemble de ces terrains permettrait l'installation d'un préau pour l'école G. Mazars d'une part et contribuerait également à aménager l'impasse de La Boal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'acquisition des parcelles 322 et 323 dans la rue de La Boal.
- **AUTORISE** Mme le Maire à engager toute procédure et à signer tout document pour mener à bien ce projet.
- **DEMANDE** à inscrire au budget de la commune la somme correspondante à ce projet.

Délibération 2024 04 – Prime pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents de la collectivité

Après avoir pris connaissance des différentes conditions pour l'attribution de la dite prime, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** que la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle sera versée aux agents remplissant les conditions réglementaires, dans la limite de 50 % des plafonds fixés par le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 et par tranche de rémunération.
- **INDIQUE** que cette prime sera versée en un versement unique avant le 30 juin 2024.
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour effectuer les démarches et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération 2024 05 – Patrimoine – Echange de terrains à La Capelette entre la commune et Mme Izar

Voici les propositions d'échange présentées par l'ONF :

| <u>Commune</u> | | <u>Izar</u> | |
|-----------------------|------------------|-----------------|------------------|
| Parcelle 686 (partie) | 1.1277 ha | Parcelle 683 | 0.3040 ha |
| Parcelle 874 p | 0.7572 ha | Parcelle 590 p | 1.3066 ha |
| | | Parcelle 1169 p | 0.1496 ha |
| | | Parcelle 580 | 0.1440 ha |
| | | Parcelle 1171p | 0.0857 ha |
| | | Parcelle 581 | 0.3560 ha |
| TOTAL | 1.8849 ha | TOTAL | 2.3459 ha |

Soit un gain surfacique pour la Commune de Dourgne de 0.461 ha.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité :

- **ACCEPTE** les échanges tels que présentés par l'ONF.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous documents y afférents.
- **DIT** que les frais engendrés par cet échange seront pris en charge à parts égales entre la commune et le propriétaire des parcelles concernées.

Délibération 2024 06 – ZAEnr

Suite à la présentation du dossier d'identification de Zones d'Accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **PROPOSE** de retenir les zones d'accélération d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables telles que jointes en annexe à la présente délibération, à savoir les zones avec un potentiel solaire sur l'ensemble des toitures, ainsi que sur les parkings de surface supérieure à 500 m² dans les zones artisanales sur le territoire de la commune.
- **PROPOSE** de ne pas retenir les zones à potentiel éolien présentes sur la commune, en dehors du projet des Eoliennes de la Vialette.
- **PROPOSE** une zone pour l'Agrivoltaïsme sur les parcelles : A541, 1396, 1282, 529, 530, 531, 532, 533, 890, 534, 535 et 1279.
- **DIT** que l'information de la consultation a commencé le 9 février 2024 par voie d'affichage sur les panneaux d'information de la mairie, sur le panneau lumineux ainsi que sur le site de la mairie : les documents papier sont à disposition à l'accueil de la mairie jusqu'au 9 mars 2024.
- **DIT** que les zones concernées seront validées au prochain conseil municipal et transmises à la Communauté de Communes Sor Agout et au référent préfectoral aux énergies renouvelables.

Délibération 2024 07 – Chats errants Prise en charge et Protection

Vu la campagne de stérilisation menée en 2023 sur la population de chats errants sur la commune, il est proposé de continuer en 2024 avec l'Association 30 Millions d'Amis pour 15 stérilisations de chats errants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention entre la Commune de Dougne et la Fondation « 30 millions d'amis » pour la stérilisation et l'identification de chats libres sauvages,
- **DIT** que la campagne de stérilisation sera ouverte pour 15 chats à compter de la réception par la Fondation du règlement de 675 € correspondant à la participation de la commune,
- **APPROUVE** la signature d'une convention avec la clinique vétérinaire de Sémalens pour l'opération de stérilisation et d'identification,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les conventions afférentes, ainsi que toutes pièces complémentaires et à prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

Délibération 2024 08 – Proposition Mutuelle

Au vu de l'intérêt public, Madame le Maire expose à l'assemblée sa rencontre avec un mandataire d'assurance AXA EPARGNE ET PROTECTION qui propose une offre promotionnelle sur les contrats « Ma Santé » aux habitants ayant leur résidence principale à Dougne.

L'assurance AXA ne demande aucune exclusivité à notre commune, qui reste libre de proposer aux opérateurs de son choix une démarche équivalente, ou d'une autre forme, pour favoriser la couverture santé de ses administrés.

L'assurance AXA s'engage à organiser une réunion d'information publique pour présenter l'offre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité :

- **ACCEPTÉ** la proposition d'AXA ci-jointe.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer cette proposition, ses annexes et avenants.

Délibération 2024 09 – Subventions aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé à la majorité de l'attribution des subventions suivantes :

- **ACCORDE** une subvention de 3 000 € à l'Association DOURGNE BD.
- **APPROUVE** l'adhésion 2024 à l'Association des Maires Ruraux du Tarn d'un montant de 100 € (75 € de cotisation nationale et 25 € de cotisation départementale).
- **ACCORDE** une aide financière de 100 € par enfant soit 900 € au total pour participer au séjour en Angleterre des élèves de 3^{ème} du Collège Madeleine Cros domiciliés sur la commune de Dourgne.

Délibération 2024 10 – Entretien Chemins Ruraux

Le délégué 81 de l'association RMI (Randonneurs Motorisés Indépendants) nous a fait part de son souhait de participer à la « Journée des Chemins » organisée par le Codever (Collectif de Défense des Loisirs Verts) afin de réouvrir des chantiers d'entretien de chemins ruraux ou de nettoyage de chemins souillés (dépôts d'ordures sauvages, par exemple).

Pour cela, il nous sollicite pour l'autorisation de nettoyer, rouvrir, débroussailler et remettre en état le chemin rural qui part du chemin de la Cave et qui rejoint le chemin du Baylou (voir tracé sur plan cadastral joint).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité :

- **AUTORISE** l'Association RMI à procéder à ce nettoyage.

Questions et informations diverses

Freeride 2024 : Demande des organisateurs pour organiser en Mai ou Juin 2024 leur rassemblement pour la pratique de sports d'inertie (longskate, streetluge, roller) sur route fermée à la circulation. Leur projet : descente de 1.7 km sur la D12, départ La carrière et arrivée bas de la Route d'Arfons. Tout est géré par l'Association en charge de l'évènement dans le cadre du respect des règles du règlement technique et sportif fourni par la FFRS (Fédération Française de Roller Sports)

Recensement des besoins chantiers loisirs jeunes 2024 : Mme Diot communique plusieurs pistes de réflexion à finaliser.

Fin du Conseil à 21h00

Le secrétaire de séance

Le Maire

Adrien COLLOT

Dominique COUGNAUD